



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2020
Français
Original : anglais

Situation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2531 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2021 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à la résolution. On trouvera dans le présent rapport les principaux faits survenus au Mali depuis mon précédent rapport ([S/2020/952](#)), en date du 29 septembre 2020. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 15 octobre 2020 ([S/PRST/2020/10](#)), le présent rapport comprend également des informations à jour sur les mesures mises en œuvre par la Mission pour soutenir la transition politique.

II. Principaux faits nouveaux

2. L'actualité politique au Mali a continué d'être dominée par la mise en place des institutions de transition à la suite du renversement de l'ancien Président Ibrahim Boubacar Keïta, le 18 août, lors d'un coup d'État. Suite à la nomination, fin septembre, du Président de la transition, Bah N'Daw, du Vice-Président, le colonel Assimi Goïta, et du Premier Ministre, Moctar Ouane, une charte de la transition a été publiée le 1^{er} octobre. Le 5 octobre, un gouvernement de transition a été formé et, le 3 décembre, le Président Bah N'Daw a nommé les 121 membres du Conseil national de transition, organe législatif de la transition.

Évolution de la situation politique

1. Mesures de transition

3. Le 1^{er} octobre, les autorités maliennes ont publié la Charte de la transition qui avait été adoptée en septembre lors de consultations avec des dirigeants politiques, des représentants de la société civile et d'autres acteurs nationaux. La Charte définit les priorités, les institutions et les modalités de la période de transition de 18 mois qui doit se conclure par la tenue d'élections présidentielles et législatives. Elle respecte la plupart des recommandations formulées par la Communauté économique des États

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 janvier 2021).



de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tient compte des principales dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé en 2015 et accorde l'amnistie aux dirigeants du coup d'État.

4. Le 5 octobre, le Président de la transition, Bah N'Daw, a nommé un gouvernement de transition composé de 25 membres, conformément aux recommandations issues des consultations qui ont réuni en septembre les principaux acteurs de la sphère politique et de la société civile. Le nouveau Gouvernement comprend quatre femmes, soit une proportion de 16 %, contre 23,6 % précédemment. Il comprend aussi de hauts responsables militaires, parmi lesquels trois dirigeants du coup d'État, ainsi que des membres du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), la coalition de partis d'opposition et de groupes de la société civile qui a dirigé les manifestations ayant précédé la chute de l'ancien Président Keita. Il comprend en outre des représentants de la société civile et, pour la première fois, quatre représentants des mouvements signataires de l'Accord.

5. Les réactions à l'annonce du nouveau Gouvernement ont été mitigées. Les dirigeants du M5-RFP se sont élevés contre l'entrée au Gouvernement de transition de certains membres de la coalition et ont dénoncé un manque d'inclusivité. Des organisations de femmes ont quant à elles déploré la baisse de représentation des femmes. Le 8 octobre, un groupe de femmes influentes a remis au Premier Ministre une déclaration soulignant leur préoccupation face à ce qu'elles percevaient comme leur marginalisation dans le cadre du processus de transition politique et de la prise de décision en général. Dans une déclaration publiée le 9 octobre, la Coordination des mouvements de l'Azawad a salué la formation du Gouvernement de transition et s'est déclarée satisfaite des consultations qui l'ont précédée.

6. Le 9 novembre, le Président Bah N'Daw a publié deux décrets portant création du Conseil national de transition. L'un des deux définissait les critères et les modalités de nomination des membres du parlement de transition et l'autre attribuait ses 121 sièges à différents groupes. Le groupe ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (22 au total) est celui constitué des représentants des forces de défense et de sécurité ; 11 sièges ont été attribués à des partis et organisations politiques, 4 à des groupes de jeunes et 5 à des mouvements armés signataires. De nombreux autres groupes et organisations, notamment des organisations de défense des droits humains et des syndicats, étaient également représentés.

7. Les décrets ont été rejetés par des dirigeants des partis politiques de la précédente majorité présidentielle et de l'opposition ainsi que par des syndicats indépendants. Le 12 novembre, plusieurs partis et coalitions de partis ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont exprimé leur préoccupation concernant le manque de consultations avec les partis politiques sur la question des quotas, le manque de transparence concernant les critères de sélection et la part de représentation accordée aux militaires par rapport aux partis politiques. Afin de régler les problèmes liés à la création du Conseil national de transition, les dirigeants de la transition ont tenu une série de réunions avec des dirigeants politiques.

8. Le 3 décembre, le Président N'Daw a publié un décret portant nomination des 121 membres du Conseil national de transition. Le 5 décembre, lors de leur première session à Bamako, les membres du Conseil ont élu Malick Diaw, l'un des dirigeants du coup d'État et l'unique candidat à ce poste, à la présidence de l'organe. M. Diaw a obtenu 111 voix sur les 118 votes exprimés. Plusieurs parties prenantes, notamment des partis politiques, des mouvements signataires et des organisations de la société civile, ont critiqué le processus qui a conduit à la nomination des membres du CNT, en faisant remarquer que celui-ci n'avait pas tenu compte de l'issue des consultations qui avaient été préalablement menées.

9. Mon Représentant spécial pour le Mali et d'autres représentants de la communauté internationale au Mali ont continué d'appeler de leurs vœux une transition pacifique et inclusive pour que les réformes institutionnelles et électorales puissent être menées à bien avant les élections à venir.

10. Par ailleurs, le 8 octobre, Soumaïla Cissé, chef de l'opposition, Sophie Pétronin, ressortissante française, et Nicola Chiacchio et Pier Luigi Maccali, ressortissants italiens, qui avaient été gardés en otage par des groupes extrémistes violents, ont été libérés à l'issue de négociations entre les autorités maliennes et leurs ravisseurs. En échange, ces derniers ont obtenu la libération de plus de 200 membres présumés de groupes extrémistes violents détenus par les autorités maliennes, dont certains faisaient l'objet d'une enquête car ils étaient soupçonnés d'avoir participé à des attaques contre des civils et contre les forces de sécurité nationales et internationales.

2. Réponse internationale

11. Le 6 octobre, suite à la nomination de civils aux postes de président et de premier ministre et à la formation du Gouvernement de transition, le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, Nana Akufo-Addo, Président du Ghana, a annoncé la levée de toutes les sanctions imposées au Mali. En effet, au lendemain du coup d'État, la CEDEAO avait suspendu le Mali de toutes ses instances et imposé des sanctions contre le pays, notamment la fermeture de toutes les frontières terrestres et aériennes avec les États membres de la CEDEAO et la suspension de toutes les transactions financières et de la plupart des flux commerciaux entre ses États membres et le Mali. Le 7 octobre, comme le leur avait demandé la CEDEAO, les autorités maliennes ont libéré les 11 responsables politiques et militaires détenus depuis le 18 août.

12. Le 9 octobre, emboîtant le pas à la CEDEAO, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a levé la suspension du Mali de l'Union africaine. Le 11 octobre, le Président Akufo-Addo s'est rendu à Bamako, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de la transition. Le 27 novembre, le Comité de suivi de la transition de la CEDEAO s'est réuni à Bamako, en présence de partenaires internationaux, dont mon Représentant spécial, pour évaluer la situation politique et réfléchir à la coordination du soutien à la transition.

13. Le 21 octobre, l'ancien Président malien, Ibrahim Boubacar Keïta, qui s'était rendu à Abou Dhabi pour recevoir des soins médicaux, est rentré au Mali, comme convenu précédemment par les autorités maliennes et la CEDEAO.

14. Du 18 au 20 novembre, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, s'est rendu au Mali où il a rencontré le Président de la transition, le Vice-Président, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et d'autres acteurs nationaux et internationaux, dont mon Représentant spécial. M. Faki a souligné que les parties prenantes maliennes devaient impérativement tenir des consultations plus poussées, dans un souci de consensus et d'intérêt national, en vue d'achever la création des organes de transition et d'assurer une transition politique sans heurt.

15. Le 30 novembre, le comité de suivi et de soutien à la transition créé par l'Union africaine a tenu sa première réunion à Bamako. Le Premier Ministre a présenté le programme d'action de la transition, qui comprend huit axes prioritaires, notamment les réformes, l'organisation d'élections générales et la mise en œuvre de l'Accord. Les représentants de l'Union africaine et de la CEDEAO et mon Représentant spécial ont souligné la volonté de la communauté internationale de mener une action concertée et résolue pour assurer la stabilité au Mali.

3. Préparatifs en vue de la tenue d'élection

16. Les autorités maliennes ont pris une première série de mesures pour préparer la tenue d'élections présidentielles et législatives à la fin de la période de transition, malgré des obstacles de taille. Le 27 octobre, le Président Bah N'Daw a rencontré les membres de la Cour constitutionnelle pour examiner la question de la tenue des élections.

17. Le 29 octobre, des représentants de la société civile faisant partie de la Coalition pour l'observation citoyenne des élections au Mali ont déclaré qu'à la suite d'une série de grèves déclenchées par des syndicats de la fonction publique, la révision des listes électorales avait été suspendue, ce qui retarderait le processus, qui devait initialement se dérouler du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020. Le 9 novembre, quatre de ces syndicats, dont celui du Ministère de l'administration territoriale, chargé de l'organisation des élections, ont lancé une grève illimitée après que les négociations avec le Gouvernement de transition ont échoué.

18. Le 22 novembre, le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a annoncé la création d'une cellule de soutien au processus électoral afin de renforcer l'inclusivité et d'améliorer la transparence des opérations électorales. Le Gouvernement de transition n'a pas encore publié le calendrier des élections législatives et présidentielles.

4. Soutien à la transition

19. Mon Représentant spécial a continué d'échanger avec le Président N'Daw, le Premier Ministre et les membres du Gouvernement de transition pour étudier différentes pistes de coopération et de soutien. La MINUSMA a poursuivi ses bons offices et ses activités de promotion des mesures clés qui devraient être mises en œuvre avant les élections présidentielles et législatives, notamment la publication d'un calendrier électoral et la tenue d'un référendum constitutionnel.

20. Afin de renforcer l'adhésion du pays, la Mission a également mené une série de consultations avec des organisations de la société civile, notamment des groupes de jeunes, de femmes et de travailleurs, ainsi qu'avec des syndicats, des représentants religieux et des chefs traditionnels, ce en vue de favoriser leur participation au processus électoral.

III. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

21. La mise en place des institutions de transition a contribué à détourner encore davantage les parties prenantes maliennes de la mise en œuvre de l'Accord, mais la transition a néanmoins fait apparaître de nouvelles possibilités de faire avancer l'application dudit Accord.

22. En octobre, pour la première fois, des représentants des groupes signataires ont rejoint le Gouvernement de transition, avec la nomination de quatre ministres, à savoir Harouna Toureh et Alhamdou Ag Ilyene, de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014, une coalition de groupes armés, et Mossa Ag Attaher et Mohamed Ould Mahmoud, de la Coordination des mouvements de l'Azawad. En outre, pour la première fois également, neuf femmes ont intégré le Comité de suivi de l'Accord en tant que représentantes des parties signataires.

23. Après une interruption de cinq mois, le Comité de suivi de l'Accord a repris ses réunions ; sa quarante et unième session s'est tenue le 16 novembre. La délégation malienne, composée de neuf ministres, était dirigée par le M. Ouane. Le Commissaire

à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, les envoyés spéciaux de l'Union européenne pour le Sahel et des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étaient présents, et le Ministre algérien des affaires étrangères a participé par visioconférence. Le Premier Ministre a réaffirmé la volonté des autorités de transition de mettre en œuvre l'Accord. Toutes les parties signataires ont convenu de revitaliser le cadre de concertation intermalien. Comme suite à la recommandation du Comité de suivi de l'Accord, les parties signataires ont organisé un atelier de quatre jours, du 24 au 27 novembre, visant à établir un plan révisé des mesures prioritaires à mettre en œuvre pendant la transition.

Redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées, réformées et inclusives

24. Au cours de la période considérée, les parties signataires sont convenues de lancer la deuxième étape du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration d'ici la fin de l'année. À l'issue de cette étape, 1 687 combattants auront été intégrés dans les forces de défense et de sécurité en vue d'atteindre le plafond autorisé, fixé à 3 000 combattants. Au 24 novembre, 1 313 combattants avaient été intégrés et 451 avaient été enregistrés dans le cadre de la phase de « rattrapage », et tous attendaient d'être transférés du nord au sud du Mali pour recevoir une formation préalable à leur intégration et à leur redéploiement. Des délibérations sont en cours entre des parties signataires pour résoudre la question des quotas d'intégration, qui retarde les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le programme socioéconomique relatif aux combattants non intégrés devrait démarrer au cours du premier trimestre de 2021 avec l'appui de la MINUSMA et de la Banque mondiale.

25. Mon Représentant spécial a continué d'user de ses bons offices pour faire avancer les questions liées au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées. Du 18 au 19 novembre, il s'est rendu à Kidal où il a tenu une série de réunions à ce sujet avec les dirigeants de la Coordination des mouvements de l'Azawad, le Gouverneur de Kidal et des représentants de la société civile.

Réformes constitutionnelles et institutionnelles

26. Après des mois d'inaction, la mise en place, début décembre, du Conseil national de transition, le parlement de transition, devrait permettre de progresser dans la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles ainsi que dans l'organisation des élections législatives dans les régions de Ménaka et de Taoudenni, dans le nord du Mali.

Zone de développement des régions du nord

27. Au cours de la période considérée, les consultations entre les parties signataires sur la pleine opérationnalisation de la Zone de développement des régions du nord ont repris, avec l'appui de l'équipe de médiation internationale. Lors des débats sur la création du secrétariat du conseil consultatif interrégional, ont notamment été abordées les questions relatives au rôle des autorités locales, régionales et de district ainsi que du conseil consultatif interrégional dans la gestion transparente des revenus des impôts locaux, des fonds transférés par l'État et des ressources financières provenant du Fonds pour le développement durable et des donateurs. Cependant, les rivalités internes entre les représentants des cinq régions du nord ont entravé l'achèvement de ce processus. En outre, la sélection des projets devant être financés par le Fonds pour le développement durable a continué de prendre du retard.

Participation des femmes

28. Neuf femmes ont participé à la quarante et unième session du Comité de suivi de l'Accord, contre quatre lors de la précédente session, en juin. La délégation gouvernementale était composée de trois femmes, dont la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Les délégations de la Plateforme et de la Coordination des mouvements de l'Azawad comptaient chacune trois femmes. Actuellement, 9 des 29 membres nationaux du Comité (soit 31 %) sont des femmes.

IV. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays

29. La situation dans le centre du Mali reste très préoccupante. Une série de violences graves a été enregistrée dans la région de Ségou où, depuis début octobre, le village de Farabougou et des villages voisins de la commune de Dogofri, dans le cercle de Niono, ont été la cible d'attaques et de blocus de la part de ce que l'on présume être des combattants extrémistes.

30. Le siège et le blocus des villages ont causé la mort d'au moins six civils et fait des dizaines de blessés, et se sont traduits par l'enlèvement d'au moins 20 civils, le déplacement de plus de 2 000 familles des villages des communes de Dogofri, de Mariko, de Siribala et de Sokolo et des vols de bétail. On estime que près de 4 000 personnes sont actuellement bloquées dans le village de Farabougou, privées d'accès aux biens de première nécessité et aux soins de santé et constamment menacées de violences. Plusieurs initiatives de médiation et d'aide humanitaire ont été mises en place autour de Farabougou, avec des objectifs distincts, notamment l'accès humanitaire, l'atténuation et la désescalade des conflits et la réconciliation. La force de la MINUSMA a effectué 25 sorties d'hélicoptères militaires dans les zones touchées afin de transporter 64 soldats des Forces armées maliennes et de livrer plus de 30 tonnes de vivres et autres fournitures.

31. Dans la région de Mopti, les milices d'autodéfense et les groupes extrémistes ont continué d'exploiter les conflits intercommunautaires, alimentant la violence contre les civils et entraînant des atteintes à la sécurité, principalement dans les cercles de Bandiagara, Bankass, Douentza et Koro. De nouvelles dynamiques et rivalités inquiétantes ont été constatées au sein des groupes armés communautaires. Ainsi, *Dan Nan Ambassagou*, un groupe armé affilié aux Dogons, a fait face à une opposition croissante de la part de villages dogons dissidents.

32. Les groupes terroristes, en particulier le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) et l'État islamique du Grand Sahara (EIGS), ont continué d'étendre leur influence dans le centre, et ont attaqué et menacé les populations locales de plusieurs villages. Les affrontements entre communautés et groupes terroristes se sont poursuivis, entraînant le blocus de plusieurs villages, avec des conséquences désastreuses pour de nombreux civils. Le blocus le plus important a été signalé dans le village de Farabougou, dans le cercle de Niono (région de Ségou).

33. L'utilisation d'engins explosifs improvisés par des groupes armés a continué d'entraver la liberté de mouvement des civils et des forces de sécurité. Six officiers ont été blessés dans deux attaques menées contre l'armée malienne à l'aide d'engins explosifs improvisés, les 1^{er} et 11 novembre, dans les cercles de Mopti et de Douentza, dans la région de Mopti. L'explosion d'un tel engin dans le cercle de Bandiagara, dans la région de Mopti, a fait deux blessés parmi les soldats de la paix de la MINUSMA.

34. La MINUSMA a maintenu son appui au cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, notamment à son secrétariat permanent, qui bénéficie de l'appui du

Gouvernement de transition. Le 15 octobre, la diffusion d'émissions de radio locales sur la stratégie de stabilisation du centre du Mali a commencé dans les régions de Mopti et de Ségou afin de faire connaître cette stratégie auprès des populations des deux régions, notamment les femmes, les jeunes et les populations vulnérables, et de solliciter leur adhésion et leur contribution.

35. La MINUSMA a continué de soutenir les efforts visant à réduire la violence entre communautés et à favoriser la réconciliation et la cohésion sociale dans plusieurs zones. Dans la région de Mopti, des progrès ont été accomplis sur la voie de la réconciliation entre communautés dans les cercles de Bankass et de Koro, ce qui a contribué à une diminution de la violence, les atteintes à la sécurité ayant été moins nombreuses pendant la période considérée.

36. Dans toute la région de Mopti, dans les zones touchées par la violence, la MINUSMA a soutenu la création de comités communaux de réconciliation. Les 31 octobre et 1^{er} novembre, dans le cercle de Douentza, elle a apporté son concours à la tenue d'un dialogue entre les communautés dogon et peule des communes de Dala et Petaka, qui a abouti à la signature d'un plan de route commun pour la réconciliation et à la mise en place d'un comité mixte de suivi. À Ogossogou, où deux massacres ont eu lieu en mars 2019 et février 2020, la Mission a mené un projet de médiation et de réconciliation, consistant à mener des activités intercommunautaires qui ont permis d'apaiser les tensions et de limiter le risque de reprise des conflits entre les communautés dogon et peule dans la région.

37. Dans la région de Ségou, la Mission a continué de renforcer les comités de réconciliation locaux par une série de cours de formation à la médiation et à la réconciliation, menés du 6 au 10 octobre. Dans les semaines qui ont suivi, les membres de ces comités ont beaucoup contribué aux initiatives qui ont permis d'éviter une crise potentiellement violente dans certaines parties du cercle de Niono. La MINUSMA a également soutenu les autorités locales en les aidant à négocier des accords de paix locaux entre deux communautés bambara et peule opposées.

38. Pour appuyer les efforts des autorités visant à régler les différends fonciers, l'une des principales causes des conflits locaux, la Mission s'est employée à améliorer les capacités de gouvernance et à renforcer les commissions foncières locales dans la région de Mopti. Entre le 16 et le 23 octobre, la Mission a animé six ateliers à destination de 190 participants, dont 71 femmes, visant à faire mieux connaître les attributions des commissions foncières.

39. La MINUSMA a entrepris de renforcer les capacités des conseils municipaux de 18 communes des cercles de Djenné et de Bandiagara et de dispenser des cours de formation à quatre conseils de district dans la région de Mopti.

40. Enfin, dans tout le centre du Mali, la Mission a intensifié ses opérations militaires visant à protéger les civils dans les zones touchées par des violences récurrentes. Elle a poursuivi les opérations Buffalo et Mongoose, en étroite collaboration avec les composantes civiles, et a lancé l'opération Cobra, première opération de la Mission menée en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes.

Progrès de la mise en œuvre des mesures prioritaires

1. Rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État

41. Au 30 novembre, 9 % des administrateurs civils du nord du Mali et de la région de Mopti étaient physiquement présents dans leur lieu d'affectation, le chiffre le plus bas depuis au moins septembre 2015. La majorité des administrateurs résident dans

les cercles les plus proches ou dans la capitale régionale et se rendent dans leur lieu d'affectation périodiquement. Dans les régions de Ménaka et de Taoudenni, plusieurs postes restent vacants.

42. Le 25 novembre, le Gouvernement a nommé 17 nouveaux gouverneurs, dont 11 officiers de l'armée, marquant ainsi un grand changement, ces postes étant habituellement occupés par des civils. Le 28 novembre, les principaux syndicats de la fonction publique ont publié une déclaration commune qualifiant ces nominations de « méprisantes, insultantes et provocatrices », et annoncé poursuivre leur grève illimitée jusqu'à ce que leurs revendications soient prises en compte par le Gouvernement de transition.

43. Au 2 décembre, tous les magistrats déployés dans la région de Mopti étaient présents dans leur lieu d'affectation, malgré la persistance des menaces contre la sécurité.

2. Lutte contre l'impunité

44. De premières mesures ont été prises pour faire répondre de leurs actes les responsables des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits ayant été commises en 2020. Le Pôle judiciaire spécialisé a ouvert une enquête sur les attaques commises contre Gouari et d'autres villages du cercle de Bankass les 1^{er} et 2 juillet 2020, qui ont causé la mort d'au moins 30 civils et 7 officiers des Forces armées maliennes. Le 30 novembre ont démarré à la Cour d'assises de Mopti 34 procès au pénal, dont 7 concernaient des crimes intercommunautaires et dont les accusés étaient au nombre de 97.

45. L'ouverture d'une enquête sur le meurtre de 24 civils à Libé, dans la région de Mopti, le 22 octobre, est toujours en attente. Ces meurtres auraient été commis par l'armée malienne, qui a nié toute implication. Aucune arrestation n'a encore eu lieu au titre des mandats d'arrêt émis contre les militaires soupçonnés d'être impliqués dans des crimes graves commis dans le centre du Mali, notamment l'attaque perpétrée contre Binédama le 5 juin, au cours de laquelle 37 personnes au moins ont été sommairement exécutées (31 hommes, 3 femmes et 3 enfants).

46. Il convient toutefois de noter que, les 23 et 24 novembre, le tribunal militaire de Mopti, dont la juridiction s'étend sur les régions du nord du Mali, a tenu ses toutes premières audiences. Huit affaires concernant des délits mineurs ont été jugées et six soldats ont été condamnés à différentes peines d'emprisonnement.

V. Évolution de la situation régionale

47. Les forces internationales de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel, y compris la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, ont encore accru la cadence de leurs opérations au cours de la période considérée. Le 13 novembre, les autorités françaises ont annoncé l'assassinat au Mali de Ba Ag Moussa, un important chef militaire du GSIM.

48. La Mission a continué d'apporter son appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, conformément aux dispositions de la résolution [2531 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. En novembre, elle a fourni 10 000 litres de carburant aux forces armées maliennes, ainsi que trois mois de rations alimentaires et un soutien médical.

VI. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

49. Les conditions de sécurité ont continué de se dégrader au cours de la période considérée, en particulier dans le centre du pays. Les groupes armés communautaires ont continué de mener des attaques contre les civils dans la région, et la violence armée a gagné la région de Ségou. Dans le nord, les groupes extrémistes violents sont restés actifs.

50. Dans le centre du Mali, au-delà de la région de Mopti, une série d'événements graves ont été enregistrés pour la première fois dans la région de Ségou (voir par. 29 et 30 ci-dessus). Les civils continuent d'être les principales victimes des attaques des groupes armés communautaires, y compris *Dan Nan Ambassagou*, ainsi que des groupes extrémistes violents.

51. Dans le nord du Mali, les affrontements entre les groupes affiliés au GSIM et à l'EIGS se sont poursuivis, notamment près de la zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, et en particulier dans le cercle d'Ansongo, dans la région de Gao. Les groupes extrémistes violents sont restés actifs dans la région de Tombouctou. Le 1^{er} octobre, deux policiers maliens ont été tués et un troisième a été blessé dans une attaque.

52. La Coordination des mouvements de l'Azawad a maintenu son influence dans tout le nord du Mali mais, fait exceptionnel, elle a subi une défection à Ménaka. En effet, le 17 octobre, une faction de la communauté Daoussak Idoguiratane a annoncé dans un communiqué sa décision de rejoindre la Plateforme, une coalition rivale. Les divisions au sein de la Plateforme ont persisté, ses deux factions continuant de se livrer une lutte d'influence dans la région de Kidal.

A. Attaques asymétriques et autres

53. Les Forces de défense et de sécurité maliennes, les forces internationales, la MINUSMA et les groupes armés signataires ont essuyé 35 attaques asymétriques ; 55 % d'entre elles se sont produites dans le nord du Mali, dont 14 % dans la région de Kidal, 33 % à Tombouctou et 8 % à Gao. Pour la première fois, des attaques à l'engin explosif improvisé ont été enregistrées dans les régions de Koulikoro et de Sikasso, dans le sud du Mali. Le centre du Mali a été le théâtre de 45 % des attaques, dont 36 % se sont produites dans la région de Mopti et 9 % dans celle de Ségou, soit une baisse par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 30 attaques avaient été enregistrées contre les forces de sécurité et les groupes signataires.

54. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible de 17 attaques, au cours desquelles 30 soldats ont été tués et 48 blessés. Les attaques les plus meurtrières ont eu lieu le 13 octobre entre les ponts de Parou et de Songobia, à environ 25 kilomètres et 30 kilomètres respectivement au sud-ouest de la ville de Bandiagara, dans la commune de Bara Sara (cercle de Bandiagara), où trois soldats ont été tués et sept blessés, et le 6 octobre à Birga-Peulh, à 20 kilomètres à l'ouest de la ville de Koro, dans la région de Mopti, où trois soldats ont été tués.

55. La MINUSMA a subi 13 attaques, qui ont fait un mort et 10 blessés parmi les soldats de la paix. Cela correspond à une baisse du nombre d'attaques par rapport à la période précédente (31), de même que du nombre de victimes (2 morts et 40 blessés parmi les soldats de la paix). C'est dans les régions de Mopti et de Kidal que le nombre d'attaques a été le plus élevé, avec trois attaques dans chacune d'elles. Le 15 octobre, un soldat de la paix a été tué après que le véhicule de convoi dans lequel il voyageait a heurté un engin explosif improvisé ou une mine alors qu'il se rendait à Kidal. Le 21 octobre, un véhicule de la MINUSMA a heurté un engin explosif

improvisé ou une mine à 3 kilomètres à l'est de la base opérationnelle temporaire de la Mission, située près du village de Diallo, à 33 kilomètres au sud-ouest de la ville de Bandiagara, dans la région de Mopti. Deux soldats de la paix ont été blessés et le véhicule a été fortement endommagé.

56. Le 30 novembre, les camps de la MINUSMA à Kidal, Ménaka et Gao, que la Mission partage avec les Forces armées maliennes et les forces internationales, ont été visés simultanément par des tirs indirects de mortier. Aucune perte et aucun dommage matériel n'ont été signalés.

57. Au cours de la période considérée, une attaque a été menée contre des groupes armés signataires, qui a abouti à l'enlèvement d'un de leurs membres : le 13 octobre, des motards armés non identifiés ont enlevé un combattant du groupe Ganda Izo.

B. Appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes

58. La MINUSMA a continué d'accompagner les unités reconstituées des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord du pays, notamment en leur dispensant une formation de base. Elle a également mené des travaux de construction dans trois camps à Gao, Kidal et Tombouctou afin d'améliorer les conditions de vie des unités redéployées. Plus généralement, la Mission a continué de fournir un appui sur plusieurs fronts, notamment l'évacuation sanitaire primaire et l'assistance logistique.

59. La police de la MINUSMA a dispensé une formation à 525 membres du personnel de sécurité malien, dont 87 femmes, dans divers domaines, notamment la protection des civils, la police de proximité et la lutte contre la violence fondée sur le genre.

C. Atténuation de la menace des armes légères et de petit calibre et des engins explosifs

60. Face aux menaces persistantes que pose la prolifération des armes légères, des armes de petit calibre et des engins explosifs improvisés, la MINUSMA a continué d'appliquer une série de mesures d'atténuation, qui comprennent un plan de protection de ses convois contre les engins explosifs improvisés. En novembre, elle a commencé à proposer un cours de formation à l'atténuation de la menace des engins explosifs improvisés à l'intention des agent(e)s en tenue, visant à améliorer leur compréhension de cette menace et à les doter des compétences nécessaires à la planification et à l'exécution des opérations.

VII. Protection des civils

61. La période considérée a été marquée par une baisse du nombre d'attaques contre les civils, due à la saison des pluies, qui se traduit par une mobilité réduite, à l'augmentation de la cadence des opérations de la MINUSMA et à une série d'initiatives de médiation locale soutenues par la Mission. Toutefois, les attaques intercommunautaires ont persisté dans le centre du Mali et les civils continuent d'être touchés par les affrontements entre groupes armés terroristes et par les répercussions des opérations antiterroristes.

62. Au 1^{er} décembre, 232 événements avaient été signalés au total : 182 civils avaient été tués, 175 blessés et 163 enlevés dans tout le Mali. Les actes de violence ont donc diminué par rapport à la période précédente, durant laquelle 343 événements avaient été signalés : 375 civils avaient été tués, 450 blessés et 93 enlevés. Les civils

de la région de Mopti sont restés les plus touchés avec 89 événements : on a dénombré 127 morts, 104 blessés et 46 personnes enlevées (39 % de tous les événements ayant touché des civils).

63. Les civils ont continué de pâtir de l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Au cours de la période considérée, six civils ont été tués et 10 ont été blessés dans les régions de Gao, de Kidal et de Sikasso.

64. Dans la région de Gao, la MINUSMA n'a enregistré qu'une légère baisse de la violence contre les civils, malgré les efforts faits par les forces de défense maliennes pour retourner à leurs positions à Labézanga, avec l'appui de la MINUSMA. La criminalité et l'intimidation par la violence ont persisté le long des axes routiers Ansongo-Labézanga et Ansongo-Ménaka, ce qui montre la nécessité d'un renforcement de la présence des forces de sécurité. Des enlèvements de filles et de femmes dont on soupçonne qu'ils sont le fait d'éléments armés radicaux ont été signalés et la violence contre les civils s'est poursuivie dans la commune d'I-n-Tillit, en particulier contre les chercheurs d'or se livrant à des activités minières illégales.

65. Dans la région de Tombouctou, les menaces que les groupes extrémistes violents continuent de faire peser sur les civils restent très préoccupantes, notamment en raison de la faible présence des forces de sécurité nationales. Dans les cercles de Diré, de Goundam et de Niafunké, dans la région de Tombouctou, des groupes terroristes et d'autres groupes extrémistes violents ont perturbé la vie quotidienne des civils.

VIII. Situation des droits humains

66. La situation des droits humains a continué de se dégrader. La MINUSMA a relevé de graves violations de ces droits et atteintes à ces droits commises dans le cadre d'opérations militaires, des activités des groupes armés et des accords d'échange de prisonniers, qui sapent les efforts de lutte contre l'impunité.

67. La MINUSMA a recensé 483 violations des droits humains (88) et atteintes à ces droits (395), soit 237 de moins que pendant la période précédente. Il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (29 victimes), d'autres meurtres (96), de violations du droit à l'intégrité physique ou d'atteintes à ce droit (123), de disparitions forcées (2), d'enlèvements (111), d'actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (15), de détentions illégales, y compris de détentions prolongées et de violations des garanties d'une procédure régulière (107), ainsi que de nombreux cas de destruction de biens et de pillage, d'attaques contre le personnel humanitaire et d'atteintes à la liberté de conscience par des groupes extrémistes violents.

68. Les auteurs présumés étaient les forces nationales (29), les autorités judiciaires (50), les groupes armés qui ont signé l'accord ou coopérant à son application (74), les groupes armés et milices communautaires (157) et les groupes extrémistes violents (173). Comme lors des périodes précédentes, la plupart des violations et atteintes ont été recensées dans le centre du Mali : 202 dans la région de Mopti et 71 dans la région de Ségou. D'autres ont également été constatées dans les régions suivantes : Gao (36), Kayes (6), Kidal (57), Koulikoro (1), Ménaka (26), Sikasso (5), Taoudenni (3) et Tombouctou (26), ainsi qu'à Bamako (50).

69. On rapporte que des membres des Forces armées maliennes auraient été impliqués dans de graves violations des droits humains : au moins 24 membres de la communauté peule auraient été sommairement exécutés et 3 autres auraient été blessés à Libé, dans la région de Mopti, le 22 octobre. Ce jour-là, soutenus par des chasseurs traditionnels de la communauté dogon (dozos), ces membres des forces

nationales auraient en outre brûlé des habitations et des greniers, pillé du bétail et détruit un réservoir d'eau.

70. Les civils restent les principales victimes de l'extrémisme violent. La plupart des attaques sont survenues dans le centre, mais d'autres ont été enregistrées dans différentes régions du pays. Le 13 octobre, 13 civils ont été tués par des combattants du GSIM le long de l'axe Parou-Songobia dans la région de Mopti.

71. Dans le centre du Mali, la dynamique changeante et la hausse de la violence intercommunautaire ont continué de compromettre l'exercice des droits humains et des libertés dans les zones touchées, comme l'illustre la situation à Farabougou, dans le cercle de Niono (région de Ségou).

72. La MINUSMA a recensé 225 violations graves commises contre 155 enfants, un chiffre en légère baisse par rapport aux 230 violations commises contre le même nombre d'enfants au cours de la période précédente. Si les auteurs de nombreuses violations (99) n'ont pas été identifiés, 41 violations ont été attribuées à la Coordination des mouvements de l'Azawad, 28 à la Plateforme, 19 à la Katiba du Macina, 17 à *Dan Nan Ambassagou*, 9 aux dozos, 6 à des groupes armés peuls, 5 aux forces armées maliennes et 1 à l'EIGS. Au total, 102 enfants (79 garçons et 23 filles) âgés de 12 à 17 ans ont été recrutés dans les régions de Ménaka (45), Mopti (31), Kidal (23) et Tombouctou (3), notamment par la Coordination des mouvements de l'Azawad (41), la Plateforme (28), la Katiba du Macina (18), *Dan Nan Ambassagou* (11), les forces armées maliennes (2) et les dozos (2). Tous sauf trois qui font toujours partie de groupes armés ont reçu un soutien psychosocial et sont en cours de réintégration. De plus, 47 enfants (28 garçons et 19 filles) ont été tués (17) ou mutilés (30) – contre 43 au cours de la période précédente – dans les régions de Mopti (31), de Gao (10), de Tombouctou (3), de Kidal (1) et de Ségou (1) et à Bamako (1). La plupart l'ont été par des groupes armés non identifiés (28), et les autres par des groupes armés peuls (6), *Dan Nan Ambassagou* (5), les dozos (4), les forces armées maliennes (3) et l'EIGS (1). Les partenaires humanitaires ont constaté une hausse des recrutements forcés d'enfants, qui représentaient 42 % des violations graves commises contre des enfants au cours de la période considérée.

73. Fait positif, le Ministre de la défense et le Chef d'état-major des armées ont émis, à l'intention des commandants, des ordres interdisant strictement d'avoir recours à des enfants de moins de 15 ans. Par ces ordres, ils ont également donné pour instruction au personnel militaire de prendre des mesures pour limiter la présence d'enfants autour des casernes militaires.

74. La MINUSMA a recensé 10 cas de violence sexuelle liée aux conflits (contre 5 au cours de la période précédente), qui comprennent des cas de viol et de viol collectif perpétrés par des membres de groupes armés communautaires et des individus armés non identifiés contre neuf femmes et une fille dans les régions de Gao, de Ménaka et de Mopti. Pour enrayer ce phénomène, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont mobilisé des soutiens à l'échelle du système, notamment un appui à un centre de services intégrés dans la région de Mopti où les rescapé(e)s de violences sexuelles et fondées sur le genre reçoivent des soins complets.

75. La MINUSMA a continué d'offrir un soutien logistique et technique et un soutien en matière de renforcement des capacités à la Commission vérité, justice et réconciliation, qui à ce jour a enregistré 18 722 dépositions, dont celles de 7 482 femmes et de 790 enfants. La Commission a tenu sa deuxième audience publique à Bamako le 5 décembre.

76. Au sein de la MINUSMA, la Division des droits de l'homme et de la protection continue de surveiller la situation, sur le plan des droits humains, de l'ancien

Président, Ibrahim Boubacar Keïta, et des autres membres du gouvernement évincés par l'armée le 18 août, qui ont été libérés après avoir été détenus arbitrairement.

IX. État de droit

77. La MINUSMA a poursuivi ses efforts à l'appui du retour et du fonctionnement effectif des entités judiciaires de l'État dans le centre et le nord du Mali. En octobre, elle a contribué à organiser, dans la région de Ménaka, des réunions publiques visant à mieux faire comprendre le fonctionnement de la justice nationale et des mécanismes de justice traditionnelle, leur rôle et leurs complémentarités. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), elle a organisé des formations sur la déontologie et l'intégrité à l'intention de 43 fonctionnaires de l'appareil judiciaire afin de combattre la corruption dans le secteur de la justice. D'autres entités, dont l'ONUDC, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Union interparlementaire ont aidé les autorités maliennes à mettre la législation nationale en conformité avec les instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme.

78. La MINUSMA et l'ONUDC ont continué de soutenir le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et sa brigade d'enquête spécialisée. Au 3 décembre, 45 affaires liées au terrorisme avaient été jugées au cours de la session de 2020 de la Cour d'assises de Bamako, dans lesquelles 62 accusés avaient été reconnus coupables, dont 49 par contumace, et écopé de peines allant de 10 ans d'emprisonnement à la peine de mort, et 20 autres avaient été acquittés. Un événement marquant de cette session a été la libération extrajudiciaire, le 5 octobre, de détenus djihadistes, en échange de la libération de Soumaïla Cissé, figure de l'opposition malienne, et de trois ressortissants étrangers : on estime qu'au moins 37 des accusés (soit environ 45 %) ont bénéficié de cet échange. Cette session a porté à 142 le nombre de personnes soupçonnées de terrorisme qui ont été jugées depuis que le Pôle judiciaire spécialisé est devenu opérationnel en 2017, lors de procès qui se sont traduits par 113 condamnations et 29 acquittements.

79. Les travaux du Pôle judiciaire spécialisé ont débouché sur une série de procès très médiatisés au cours de la période considérée, notamment celui de trois suspects dans l'affaire des deux attaques terroristes perpétrées contre un restaurant et un hôtel à Bamako en 2015. Le 28 octobre, les suspects ont été déclarés coupables et condamnés à mort. Le Pôle a par ailleurs traduit en justice, pour des faits de terrorisme, 15 suspects, dont Souleymane Keïta, le chef présumé de la Brigade Khaled ibn el-Walid, un groupe terroriste affilié à *Ansar Eddine*. Le 13 novembre, ces accusés ont eux aussi été condamnés à mort. La MINUSMA a aidé à diffuser le procès en direct pour que les victimes basées hors du Mali puissent le suivre. Lors d'un autre procès, un homme a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour des actes terroristes. Il avait avoué au cours de l'enquête avoir posé des mines dans le nord du Mali, qui pourraient avoir fait une victime parmi les membres des contingents de la MINUSMA.

X. Situation humanitaire

80. La situation humanitaire reste très préoccupante. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la violence à l'intérieur des communautés et entre elles, ainsi que les effets des changements climatiques ont encore accru les besoins humanitaires. Le nombre de personnes déplacées au Mali a augmenté, passant de 287 496 en juillet 2020 à 311 193 en octobre, et quelque 143 301 réfugiés maliens

étaient toujours présents dans les pays voisins. La sécurité alimentaire s'est aussi fortement dégradée au cours de la période considérée, durant laquelle les partenaires humanitaires se sont mobilisés pour venir en aide à trois millions de personnes. En octobre, les intervenants humanitaires en ont aidé 2,35 millions, soit 78 % du total. Toutefois, sans financements supplémentaires, cette aide ne peut être maintenue.

81. Au vu de la pandémie de COVID-19, les partenaires humanitaires ont revu à la hausse le nombre d'enfants maliens âgés de 6 à 59 mois dont on estime qu'ils pourraient souffrir de malnutrition aiguë sévère. Ce chiffre, qui était de 166 000 plus tôt dans l'année, est maintenant de 188 000.

82. Si la plupart des écoles du pays ont rouvert à la rentrée scolaire, le 14 septembre, 1 261 écoles sont néanmoins restées fermées en raison de l'insécurité, principalement dans le centre et le nord. Les intervenants humanitaires ont continué d'aider le Gouvernement à établir des protocoles de lutte contre la COVID-19 dans les écoles et à les équiper en matériel de prévention et de contrôle. Les partenaires humanitaires sont venus en aide à 274 489 personnes de cette façon.

83. Selon les données officielles, les inondations saisonnières ont touché 80 760 personnes, en ont tué 18 et en ont blessé 25, endommageant 6 478 maisons, détruisant 7 030 tonnes de nourriture et emportant 274 hectares de cultures. Malgré l'aide déjà fournie par les autorités maliennes et les partenaires humanitaires, de graves lacunes subsistent. Les stocks d'urgence qui avaient été placés à l'avance dans les régions en cas d'inondations ont été utilisés pour faire face à la pandémie de COVID-19, ce qui a réduit les capacités d'intervention.

84. Au 1^{er} décembre, sur les 474 millions de dollars demandés dans le cadre du plan de réponse humanitaire révisé, un montant de 214,1 millions (soit 45,1 %) avait été financé.

XI. Développement économique

85. Le 13 octobre, le Fonds monétaire international a de nouveau révisé à la baisse la prévision de croissance du produit intérieur brut du Mali, qui passe à -2 % pour 2020, contre 0,9 % en mai et 5 % plus tôt dans l'année. La pandémie de COVID-19 et l'instabilité politique ont eu des incidences sur le commerce, l'investissement, l'emploi, les recettes publiques, les envois de fonds de l'étranger et les secteurs secondaire et tertiaire.

86. La MINUSMA a approuvé trois nouveaux projets financés par le fonds d'affectation spéciale, pour un montant total de 543 996 dollars, qui visent à contribuer à la mise en œuvre du cadre stratégique intégré en favorisant le rétablissement de l'ordre constitutionnel, en renforçant la résilience et la cohésion sociale et en faisant avancer le dialogue en faveur de la paix dans les régions de Gao, de Mopti, de Taoudenni et de Tombouctou. Ces projets contribueront également à renforcer la représentation politique des femmes et leur rôle dans la promotion de la paix.

87. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a approuvé une douzaine de projets à effet rapide, dont le montant total s'élève à environ 500 000 dollars, visant à faciliter la fourniture de services de base aux populations vulnérables : soutien aux radios locales, mesures de prévention de la COVID-19, kits scolaires, activités agricoles, eau et projets générateurs de revenus dans les régions de Gao, de Kidal, de Tombouctou et de Mopti. En outre, 70 projets à effet rapide permettant d'appuyer un large éventail d'activités et d'acteurs sont en cours de réalisation dans le nord et le centre.

88. Un projet d'un montant de trois millions de dollars concernant la zone frontalière entre le Mali et la Mauritanie, qui doit être financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, a été approuvé dans le but de faire face aux conflits de plus en plus graves opposant les populations pastorales, agropastorales et agricoles, relatifs à l'accès aux ressources naturelles des deux côtés de la frontière.

XII. Communications externes

89. Afin de mieux faire connaître son mandat et son rôle et de préciser le rôle et les responsabilités des autorités maliennes en matière de protection des civils et de mise en œuvre de l'Accord, la MINUSMA a entrepris d'intensifier ses activités de sensibilisation dans l'ensemble du pays. À cette fin, elle a tenu des centaines de sessions de sensibilisation de proximité dans des langues locales et en français à Bamako, dans le centre et dans le nord, à l'intention des chefs traditionnels, des chefs religieux et des populations locales, en particulier les femmes et les jeunes.

90. La Mission a continué de renforcer ses partenariats avec les radios locales et communautaires et d'améliorer la production de supports de communication dans les langues locales afin de cibler un public plus large.

XIII. Capacités de la Mission

Militaires

91. Au 14 décembre, 96,9 % de l'effectif autorisé de 13 289 membres était déployé, soit 12 877 personnes, dont 11 observateurs militaires, 463 officiers d'état-major et 12 092 membres des contingents. Les femmes représentaient 3,6 % du personnel militaire.

Police

92. Au 14 décembre, 1 718 policiers, soit 89 % de l'effectif autorisé de 1 920 membres, étaient déployés, dont 272 à titre individuel et 1 446 au sein d'unités de police constituées. Les femmes représentaient 25,7 % du personnel déployé à titre individuel et 11,1 % du personnel des unités de police constituées.

93. Compte tenu de la précarité de la situation actuelle à Bamako et des risques pesant sur le personnel et les installations des Nations Unies, des dispositions sont prises pour maintenir les deux unités de police constituées à Bamako, au moins durant la période de transition.

Personnel civil

94. Au 14 décembre 2020, 90 % du personnel civil de la MINUSMA avait été déployé, dont 92 % des membres du personnel recrutés sur le plan international, 81 % des Volontaires des Nations Unies et 90 % des membres du personnel recrutés sur le plan national. Les femmes occupaient 26 % des postes soumis à recrutement international, 31 % des postes de Volontaires des Nations Unies et 16 % des postes soumis à recrutement national.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

95. La MINUSMA a poursuivi ses efforts visant à renforcer la sécurité de ses camps à travers le Mali, notamment par l'acquisition de nouveaux équipements et la formation continue de son personnel. Elle a également maintenu et renforcé ses mesures de prévention de la COVID-19, notamment l'installation de caméras

thermiques aux entrées principales de ses locaux de Bamako, Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou.

96. Au cours de la période considérée, un soldat de la MINUSMA est mort des suites de complications liées à la COVID-19. Au 14 décembre, 499 membres du personnel de la MINUSMA et 23 membres de l'équipe de pays des Nations Unies avaient été testés positifs à la COVID-19. S'agissant des membres de la MINUSMA, 436 étaient rétablis, 13 étaient toujours malades et 3 étaient morts.

97. Depuis la création de la mission en 2013, 135 membres du personnel de la MINUSMA ont trouvé la mort à la suite d'actes de malveillance, dont un au cours de la période considérée. À ce jour, aucun individu n'a été condamné pour ces meurtres. Au 2 décembre, quatre personnes étaient détenues dans le cadre des enquêtes sur ces attentats. Il semblerait qu'au moins six personnes aient été libérées extrajudiciairement le 5 octobre en échange de la libération de Soumaïla Cissé et de trois ressortissants étrangers.

Déontologie et discipline

98. Aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été rapportée au cours de la période considérée. La MINUSMA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en offrant des cours de formation initiale et de recyclage à toutes les catégories de personnel, et en réalisant des évaluations des risques visant à formuler des recommandations de mesures d'atténuation. Elle a également continué de mener des activités de sensibilisation, notamment auprès des populations locales, et d'offrir une assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Questions environnementales

99. La Mission, qui a achevé son compte rendu de planification et d'exécution de l'action pour l'environnement, affiche un score de 69 points pour la période 2019-2020, contre 57 points pour 2018-2019.

XIV. Observations

100. Je me félicite des progrès réalisés par les parties prenantes maliennes, avec le soutien de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'ONU, dans la mise en place du Gouvernement de transition et des institutions de la transition. À plusieurs reprises, les dirigeants de la transition ont confirmé leur adhésion à l'Accord et leur volonté de faire progresser sa mise en œuvre. Pour la première fois depuis la signature de l'Accord en 2015, les mouvements signataires sont représentés au sein du Gouvernement. C'est donc l'occasion de collaborer et de trouver des solutions pragmatiques pour surmonter les différends et prendre des décisions audacieuses en vue de faire avancer le processus de paix dans l'intérêt du pays.

101. La mise en œuvre de l'Accord requiert une attention et un soutien sans faille de la part des parties signataires et des partenaires internationaux. Il conviendrait de mettre à profit la période de transition pour régler les questions liées à la mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord. Je prends note des efforts faits par le Gouvernement de transition pour mettre en œuvre la recommandation issue de la quarante et unième session du Comité de suivi de l'Accord concernant l'élaboration d'un plan de route faisant consensus, assorti d'un calendrier indicatif, pour la mise en œuvre des dispositions de l'Accord. Tout nouveau retard, toute nouvelle impasse ne ferait qu'exacerber les tensions, engendrant une plus grande instabilité. J'exhorte le

Gouvernement et les groupes armés signataires à prendre en main le processus de paix et à en assumer la responsabilité, à faire preuve de bonne foi et à convenir de mesures concrètes pour mettre en œuvre les décisions en suspens dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la réconciliation nationale et du développement durable et inclusif. Le redéploiement des unités reconstituées doit être accéléré, et des progrès décisifs doivent être faits sur la voie de l'opérationnalisation de la Zone de développement des régions du nord.

102. Je trouve encourageant l'accroissement de la participation des femmes au processus de paix et j'appelle les parties prenantes maliennes à créer les conditions propices à la participation pleine et active des dirigeantes au Comité de suivi de l'Accord et à ses sous-comités. J'invite instamment le Gouvernement de transition à prendre des mesures urgentes pour assurer, conformément aux lois existantes, une plus grande participation des femmes à la vie politique et au processus de transition en cours.

103. Je prends note de la création du Conseil national de transition, qui jouera un rôle clé dans la réalisation de réformes institutionnelles, politiques et électorales essentielles. Alors que près de trois mois se sont écoulés depuis le début du processus de transition de 18 mois, il est urgent de s'atteler aux réformes institutionnelles, constitutionnelles et électorales, seule façon de s'attaquer aux causes profondes des problèmes. J'exhorte également les acteurs politiques maliens à faire fond sur les recommandations issues du dialogue national inclusif, qui a permis de dégager un large consensus sur plusieurs questions d'importance nationale. J'encourage la communauté internationale, y compris le groupe de soutien à la transition créé par l'Union africaine et le comité de suivi établi par la CEDEAO, à continuer de coordonner les travaux des acteurs internationaux et régionaux en faveur de la transition politique, en tirant parti du dialogue et des pressions politiques pour faire avancer le processus.

104. Sur le plan social, la situation est préoccupante, les syndicats ayant organisé ou menacé d'organiser des grèves. J'invite le Gouvernement, les syndicats et les autres acteurs concernés à apaiser les tensions et à parvenir à un consensus. Si rien n'était fait pour empêcher une escalade des tensions sociales, les conséquences pour la transition politique pourraient être graves. Je demande instamment aux autorités de transition de s'efforcer de conclure un pacte social avec tous les syndicats, conformément à la Charte de la transition, afin d'assurer la stabilité et de sortir de l'impasse dans laquelle cette transition est enlisée.

105. Je reste préoccupé par l'instabilité et la dégradation des conditions de sécurité dans le centre et le nord du Mali et condamne fermement les attaques contre les soldats de la paix et le personnel des Nations Unies. J'exhorte les milices, les mouvements extrémistes violents et les autres groupes armés à cesser immédiatement les violences et les activités déstabilisatrices. Je condamne fermement l'attaque perpétrée contre la MINUSMA dans la région de Kidal, dans laquelle un soldat de la paix a trouvé la mort. Je suis inquiet de l'absence de réels progrès dans les enquêtes et les procès relatifs aux crimes commis contre les soldats de la paix, le personnel et les installations des Nations Unies. Les soldats de la paix contribuent à la stabilisation de la situation au Mali dans des conditions de sécurité très difficile, et les crimes commis contre eux ne doivent pas rester impunis.

106. Je suis consterné par la hausse continue de la violence odieuse et des violations des droits humains, notamment dans le centre du Mali. Je condamne fermement les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et renouvelle mon appel en faveur d'enquêtes rapides. Il est urgent de traduire leurs auteurs en justice ; seules la justice et la réconciliation pourront briser le cercle vicieux des attaques et des représailles. J'exhorte les autorités nationales à enquêter sur les cas emblématiques

de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, y compris les massacres d'Ogossogou, de Koulogon et de Libé, et à engager des poursuites. Pour que les civils soient réellement protégés, des mesures concrètes doivent être prises pour mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes et le dialogue et la réconciliation doivent être engagés. En outre, j'encourage les forces nationales, régionales et internationales participant à la lutte contre l'extrémisme violent dans le nord du Mali à se conformer au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. L'appui apporté aux forces non onusiennes continuera d'obéir strictement à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

107. Je salue les progrès accomplis par le Gouvernement de transition sur la voie de la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces armées et je l'encourage, ainsi que les parties signataires, à prendre d'autres mesures fortes pour mettre fin aux violations graves commises sur la personne d'enfants. J'appelle également le Gouvernement de transition à continuer de s'employer à mettre en œuvre les engagements pris dans un communiqué conjoint en vue de mettre fin à la violence sexuelle dans les conflits armés.

108. Je demeure inquiet de la dégradation de la situation humanitaire au Mali, qui fait face à des urgences complexes et multidimensionnelles. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'ajouter à la complexité des crises existantes. Je demande aux donateurs et aux partenaires d'apporter un soutien matériel et financier vital pour répondre aux besoins humanitaires des populations touchées. L'aide humanitaire à destination des civils vulnérables ne peut être durable que si elle s'accompagne d'initiatives de développement, de dialogue et de réconciliation. J'encourage le Gouvernement de transition à collaborer étroitement avec tous les acteurs concernés pour permettre aux populations touchées de retrouver des moyens de subsistance dans un environnement plus sûr et plus stable.

109. Je remercie mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour le dévouement dont il fait montre dans la conduite des opérations, ainsi que tout le personnel de la MINUSMA et des Nations Unies pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilisation et du développement au Mali. Je salue l'appui indéfectible des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des organisations internationales et régionales et des donateurs et partenaires à l'exécution du mandat de la MINUSMA. Je suis reconnaissant de l'engagement de l'Union africaine et de la CEDEAO en faveur de la transition politique au Mali. Je remercie également les organisations non gouvernementales internationales et les organisations de la société civile qui jouent un rôle actif à l'appui des activités et initiatives des Nations Unies au Mali.

Annexe I

**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali au 14 décembre 2020**

Pays	Composante militaire			Police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	397	20	417	5	3	8	–	–	–	5	3	8
Arménie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Australie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autriche	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	1 309	14	1 323	1	–	1	279	1	280	280	1	281
Belgique	48	5	53	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénin	244	15	259	19	1	20	132	5	137	151	6	157
Bhoutan	5	–	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	1	1	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	1053	35	1088	14	11	25	129	11	140	143	22	165
Burundi	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cambodge	268	25	293	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	1	–	1	12	1	13	–	–	–	12	1	13
Canada	2	2	4	7	1	8	–	–	–	7	1	8
Chine	406	16	422	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	806	7	813	3	10	13	–	–	–	3	10	13
Danemark	10	–	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	1 064	–	1 064	2	0	2	146	14	160	148	14	162
El Salvador	187	16	203	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estonie	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	8	1	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	3	1	4	5	1	6	–	–	–	5	1	6
France	20	2	22	11	3	14	–	–	–	11	3	14
Gambie	3	2	5	4	2	6	–	–	–	4	2	6
Ghana	134	19	153	3	0	3	–	–	–	3	0	3
Guatemala	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	830	30	860	7	3	10	–	–	–	7	3	10
Indonésie	8	–	8	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Iran (République islamique d')	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	12	–	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	1	1	2	3	0	3	–	–	–	3	0	3
Jordanie	76	–	76	12	0	12	–	–	–	12	0	12

Pays	Composante militaire			Police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Kenya	8	2	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lettonie	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Libéria	147	16	163	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lituanie	44	2	46	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Madagascar	—	—	—	1	0	1	—	—	—	1	0	1
Mauritanie	7	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique	4	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Népal	150	3	153	0	1	1	—	—	—	0	1	1
Niger	858	12	870	24	10	34	—	—	—	24	10	34
Nigéria	69	8	77	3	4	7	101	39	140	104	43	147
Norvège	11	2	13	4	1	5	—	—	—	4	1	5
Pakistan	151	—	151	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	8	—	8	2	1	3	—	—	—	2	1	3
Portugal	60	5	65	1	0	1	—	—	—	1	0	1
Roumanie	4	1	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	237	17	254	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal	963	40	1003	11	6	17	281	28	309	292	34	326
Sierra Leone	17	3	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sri Lanka	241	—	241	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	155	35	190	2	1	3	—	—	—	2	1	3
Suisse	7	—	7	4	3	7	—	—	—	4	3	7
Tchad	1 394	41	1 435	4	2	6	—	—	—	4	6	6
Tchéquie	—	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Togo	885	49	934	25	5	30	259	21	280	284	26	310
Tunisie	80	5	85	7	1	8	—	—	—	7	1	8
Turquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ukraine	9	1	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Zambie	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	12 419	458	12 877	200	72	272	1 327	119	1 446	1 527	191	1 718

